/FE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-478 du 18 NOVEMBRE 1986

chargeant le Camarade André ATCHADE, Ministre de la Santé Publique, de l'intérim du Camarade Nathanaël G. MENSAH, Ministre du Travail et des Affaires Sociales pour compter du 9 Novembre 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 9 Novembre 1986, le Camarade André ATCHADE, Ministre de la Santé Publique est chargé de l'intérim du Ministre du Travail et des Affaires Sociales pendant l'absence du Camarade Nathanaël G. MENSAH.

Article 2.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait le Cotonou, le 18 Novembre 1986

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MTAS-MSP 6 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 4 PREFETS 6 JORPB 1.-